

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3742

présenté par
M. Guaino

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« civil »,

insérer les mots :

« et du code de justice militaire ».

EXPOSÉ SOMMAIREA l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code de justice militaire ».